

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
COMMUNE DE SAINT-BONNET-LE-FROID

ARRETE MUNICIPAL 2022-018
PORTANT INTERDICTION DE STATIONNEMENT LE LONG DE LA RUE DU VIVARAIS

Le Maire de Saint-Bonnet-le-Froid,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1

Vu le Code de la route

Vu le Code de la voirie routière

Vu la demande de Monsieur GARCIA Jean-Pierre en date du 9 Juillet 2022 qui souhaite effectuer des travaux de réfection du mur de la clôture, en occupant temporairement le domaine public au droit de la propriété sise 9 rue du Vivarais – 43290 SAINT BONNET LE FROID

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Du Lundi 18 Juillet au Dimanche 24 Juillet 2022, M. Jean-Pierre GARCIA est autorisé à occuper temporairement le domaine public au droit de la propriété sise 9 rue du Vivarais afin d'effectuer des travaux de réfection la clôture.

ARTICLE 2 : Pendant la durée de la permission, le stationnement sera interdit sur les 2 places de parking logeant la maison (au niveau du panneau MOBIPOUCE).

ARTICLE 3 : Pendant la durée de la permission, le pétitionnaire sera en charge de mettre en place la signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I – 8^{ème} partie - signalisation temporaire).
La circulation des véhicules ne devra pas être interrompue

ARTICLE 4 : Le pétitionnaire prendra toutes les dispositions pour assurer la sécurité des usagers

ARTICLE 5 : La responsabilité du pétitionnaire pourra être engagée en cas de manquement à ses obligations, notamment pour défaut ou insuffisance de la signalisation du chantier

ARTICLE 6 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté sera notifié à la Brigade de Gendarmerie d'Yssingeaux et à M. Jean-Pierre GARCIA

Fait à Saint Bonnet le Froid, le 9 Juillet 2022

M. le Maire,
Jean-Pierre SANTY,

